

# Rapport d'activité 2007

de la Communauté de Communes  
du Plateau Picard



Plateau Picard

Communauté de Communes

*Communauté de Communes  
du Plateau Picard*  
140, rue verte  
60130 Le Plessier-sur-Saint-Just

*Courriel*  
accueil@cc-plateaupicard.fr

*Adresse postale*  
BP 10205  
60132 Saint-Just-en-Chaussée CEDEX  
Tél. : 0344787002  
Fax : 0344787291  
www.plateaupicard.fr

Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard est établi en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

## Le territoire et ses assemblées délibérantes ..... 6

Organigramme .....	6
Le conseil communautaire.....	6
Le bureau .....	6
Le président.....	6
Les douze autres membres du bureau .....	7
Les neuf commissions de travail.....	7

## Les compétences de la Communauté de communes ..... 8

Principes .....	8
Le principe de spécialité des compétences .....	8
Le principe d'exclusivité des compétences .....	8
L'intérêt communautaire .....	8
Compétences exercées.....	8
En matière d'aménagement de l'espace .....	8
En matière de développement économique.....	9
En matière d'environnement .....	9
En matière de mise en valeur du paysage .....	9
En matière de secours et de lutte contre l'incendie.....	9
En matière de politique de l'habitat et du logement .....	9
En matière scolaire .....	9
En matière de voirie et de transport .....	9
En matière de services sociaux .....	9
En matière de développement culturel .....	10
En matière d'équipements et de services sportifs.....	10
En matières diverses .....	10

## Les réalisations 2007 ..... 10

Aménagement de l'espace.....	10
Projet de territoire et autres dispositifs contractuels de programmation, de développement et d'aménagement du territoire .....	10
La marche du pays du Clermontois-Plateau Picard .....	10
Le schéma de cohérence territoriale du pays... ..	10
Schéma d'intégration territoriale des éoliennes .....	11
Développement économique.....	11
Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire .....	11
Aide à la création ou reprise de petites entreprises (convention de partenariat avec l'association <i>Oise-Est Initiative</i> ) .....	11
Environnement .....	12
Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau & Contrat Territorial ..	12
Animation du Contrat Territorial pour la protection de la ressource en eau.....	12
Participation aux réunions concernant l'eau potable et l'assainissement.....	13
Colloques, réunions et formations .....	13
Bilan volet assainissement non collectif ....	14
Mise en valeur du paysage.....	14
Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine .....	14
Secours et lutte contre l'incendie ...	14
Contribution légale aux services d'incendie et de secours.....	14
Politique de l'habitat et du logement .....	14
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH):.....	14
Affaires scolaires .....	16
Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département .....	16
Service d'apprentissage scolaire de la natation .....	16
Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges ..	16

Travaux bâtiments .....	16
Construction des bureaux du service de la petite enfance .....	16
Diagnostic énergétique.....	17
Voirie et transports .....	17
Fauchage des dépendances des voies communautaires.....	17
Délignement des voies communautaires....	17
Gravillonnage des voies communales - et d'intérêt communautaire.....	17
Perspectives pour 2008.....	17
Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service. ....	18
Aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée .....	18
Services sociaux.....	18
Politique globale en faveur de la petite enfance .....	18
Renforcer les relais d'assistantes maternelles.....	18
Augmenter la capacité d'accueil de la halte-garderie.....	18
Développer la coordination et renforcer l'équipe du service petite enfance .....	20
Autres actions en faveur de la petite enfance .....	20
Autres actions.....	20
Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes.....	20
Gestion d'un service à caractère social de livraison de repas à domicile: .....	21
Nombre de repas livrés .....	21
Communes livrées .....	21
Les usagers .....	22
Organisation du service .....	22
Autres services aux personnes âgées .....	22
Action de prévention « Bien Vieillir » .....	22
Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi .....	22
Plateau Picard et Clermontois Insertion.....	22
La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard.....	23
Les Jardins du Plateau Picard.....	23
La Recyclerie du Plateau Picard.....	24

Développement culturel .....	24
Opérations en faveur des pratiques artistiques .....	24
Le cinéma .....	24
Ateliers musicaux.....	24
Chœur du plateau Picard.....	24
Les stages théâtre.....	25
Animation du réseau bibliothèques.....	25
Printemps des poètes.....	25
Les formations .....	25
Lire en fête.....	25
Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale .....	25
Programmation théâtrale.....	25
1 <sup>er</sup> Festival Jazz du Plateau Picard .....	25
6 <sup>ème</sup> Festival « Autour de la Voix » .....	26
Les Lundis des Découvertes.....	26
Soirées Nouvelles Illustrées .....	26
Cirqu'itinérant avec la Batoude .....	26
Autres actions ou opérations en matières diverses .....	26
Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage .....	26
Les moyens .....	26
Le personnel .....	26
Emplois à temps complet.....	26
Emplois à temps non-complet .....	27
Les moyens financiers.....	27
Année 2007 .....	27
Les moyens techniques .....	27
Informatique .....	27
Véhicules de la Communauté de Communes du Plateau Picard au 31 12 2007 .....	29
Les annexes .....	30
Les avis d'attribution de marchés publics.....	30
Marchés de travaux .....	30
Marchés de 90000 à 134999 euros HT .....	30
Marchés de services .....	30
Marchés de 20000 à 49999 euros HT.....	30
Les délibérations et décisions du Président.....	31

# Le territoire et ses assemblées délibérantes

## Organigramme

La Communauté de Communes du Plateau Picard est administrée par un conseil (le conseil communautaire) et par un bureau.

## Le conseil communautaire

C'est l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté: chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires qui dépend de la population de la commune; il doit, en outre, désigner un délégué suppléant, associé à chaque délégué titulaire et appelé à remplacer ce dernier au conseil, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le conseil communautaire issu des élections municipales de 2001 compte 76 conseillers titulaires et autant de conseillers suppléants.

Le fonctionnement du conseil communautaire est très comparable à celui du conseil municipal d'une commune de plus de 3500 habitants. En particulier, il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

## Le bureau

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Le conseil a fixé en 2001 le nombre des membres de son bureau à 21: le président, huit vice-présidents et douze autres membres.

Le président et le bureau sont chargés, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer et d'exécuter les décisions du conseil.

En outre, le président et le bureau peuvent être chargés du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

## Le président

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations du conseil et celles que le bureau prend dans le cadre des délégations du conseil. Le président prend des arrêtés et des décisions, notamment dans le cadre des délégations qu'il a reçues du conseil et qui ne doivent pas être les mêmes que celles données au bureau. Ses fonctions administratives sont très comparables à celles d'un maire dans une commune.

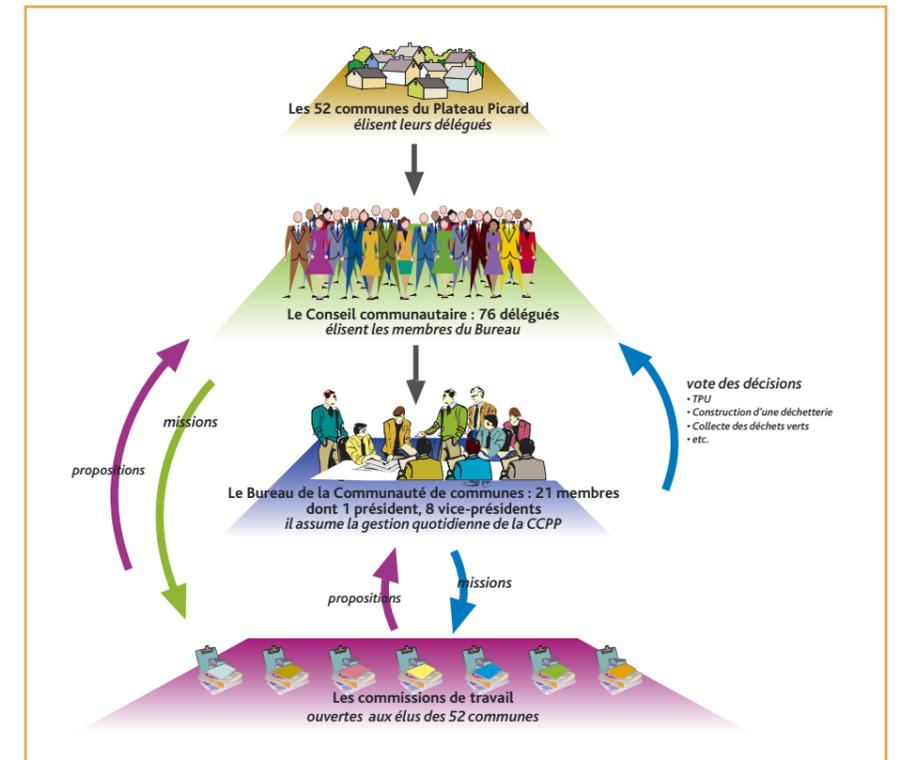
M. Jean BERNARD, maire de Moyenneville, est l'actuel président de la Communauté de Communes.



## Les huit vice-présidents

Ils assistent le président dont ils peuvent recevoir délégation d'une partie des fonctions; en outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil. Les vice-présidents de la Communauté de communes sont:

- M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles, 1<sup>er</sup> vice-président, délégué aux déchets ménagers et assurant la suppléance du président, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;
- Mme Céline FLOUQUET, adjointe au maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-présidente déléguée aux finances et à l'intercommunalité;
- M. Jean PÉCHO, maire de Wacquemoulin, vice-président délégué à l'action culturelle et au projet éducatif;
- Mme Évelyne DESMAREST, adjointe au maire de Godenvillers, vice-présidente déléguée à la vie sociale de la Communauté, aux équipements et services sportifs;
- M. Frans DESMEDT, maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-président délégué au développement économique et à l'insertion économique et sociale;
- M. Dominique FONTAINE, conseiller municipal de Trikot, vice-président délégué aux bâtiments, au patrimoine et aux services techniques;
- M. Régis FLAMAND, maire d'Essuiles-Saint-Rimault, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement;
- M. Pierre DESANDÈRE, maire de Fournival, vice-président délégué au plan des déplacements, au transport et à la voirie.



## Les douze autres membres du bureau

Au sein du bureau, ils délibèrent avec le président et les vice-présidents pour préparer, à l'intention du conseil, des projets de délibérations et des propositions d'orientations pour l'aménagement et le développement du Plateau Picard. Ils participent également aux délibérations sur les affaires de la Communauté relevant des attributions dont le bureau a reçu délégation du conseil.

Les douze autres membres du bureau sont:

- MM. Bernard THIOU (Saint-Martin-aux-Bois), Jean-Yves BAILLET (Le Ployron), Jacques BOCQUET (Trikot), Danièle CLAVIER, (Ferrières), BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil-sur-Bulles), Boris GOGNY-GOUBERT (Saint-Rémy-en-l'Eau), Jean-François VALAT (La Neuville-Roy), Jacques JUMEL (Lieuville), Nicolas SAINTE BEUVE (Rouvillers), Jean-Michel HAINSELIN (Wavignies), Jean-Jacques PIK (Fournival) et Michel BOURGEOIS (Maignelay-Montigny).

## Les neuf commissions de travail

Neuf commissions de travail permanentes ont été créées par le Conseil parmi ses membres, pour l'assister, ainsi que le président et le bureau, dans la préparation des décisions et le suivi de leur exécution:

- Aménagement et cadre de vie,
- Développement économique,
- Déchets ménagers,
- Eau et assainissement,
- Travaux-bâtiments-voirie-services techniques,
- Vie sociale de la Communauté,
- Action culturelle, projet éducatif,
- Finances et intercommunalité,
- Information et communication.

Le président de la Communauté de Communes est, de droit, président de toutes les commissions. Cependant, chaque commission doit désigner un président-délégué qui peut la convoquer et remplacer le président empêché.

# Les compétences de la Communauté de communes

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d'un projet commun, pour développer et aménager le territoire qu'elles forment ensemble. Pour élaborer et réaliser ce projet, les communes choisissent de transférer à leur communauté un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place.

La loi a doté les communautés de communes de domaines (groupes ou blocs) dans lesquels les communes membres doivent délimiter des compétences (ou parties de compétences), au regard d'un « intérêt communautaire » qui leur est propre et dont elles définissent elles-mêmes les critères (voir plus loin).

Ainsi, les communes doivent obligatoirement transférer à la communauté des compétences d'intérêt communautaire dans deux domaines : aménagement de l'espace et développement économique, et dans au moins un des cinq domaines suivants : protection et mise en valeur de l'environnement ; logement et cadre de vie ; voirie ; équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement primaire ; action sociale.

Les communes peuvent également transférer à la communauté des « compétences facultatives » dans tout autre domaine de leur compétence.

Par ailleurs, ce qui est le cas de celle du Plateau Picard, les communautés de communes qui ont adopté une taxe professionnelle unique pour tout leur territoire

perçoivent, de la part de l'État, une dotation de fonctionnement plus importante, si elles exercent des compétences dans au moins quatre des six groupes : développement économique, aménagement de l'espace, voirie, logement social, gestion des déchets, équipements sportifs.

## Principes

### Le principe de spécialité des compétences

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI tels qu'un syndicat de communes ou une communauté de communes, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Ils obéissent au principe de spécialité, qui leur interdit d'intervenir dans des matières autres que celles qui leur ont été transférées par les communes. Selon ce principe, toute action, toute dépense de l'EPCI dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

### Le principe d'exclusivité des compétences

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie. Selon ce principe, toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales. Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres.

## L'intérêt communautaire

Pour les communautés de communes, il appartient aux communes membres de définir et préciser, à l'aide de critères qu'elles déterminent elles-mêmes, la ligne de partage, dans chaque domaine soumis par la loi à la notion d'intérêt communautaire, entre la compétence ou partie de compétence qui sera confiée à la communauté et celle qui restera communale.

La loi est venue assouplir les deux principes complémentaires de spécialité et d'exclusivité des compétences, notamment en légalisant des pratiques existantes, telles que le partage de services entre EPCI et communes membres (« mutualisation » des moyens humains et matériels), et en autorisant le versement réciproque de subventions (fonds de concours) entre EPCI et communes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements.

## Compétences exercées

La communauté de communes exerce, au lieu et à la place de ses communes membres, les compétences suivantes :

### En matière d'aménagement de l'espace

- Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu ; (La compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » est transférée au Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP), associant les deux communautés de com-

munes du Plateau picard et du Clermontois) ;

- Aménagement rural ;
- Plan intercommunal des déplacements ;
- Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire ; (Le dispositif contractuel du « Pays » du Clermontois-Plateau Picard est transféré au SMCPP)
- Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres.

### En matière de développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones d'activités ; est notamment concernée, la nouvelle zone qui sera créée par la communauté sur la zone d'Argenlieu, commune d'Avrechy ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire, l'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation des entreprises.

### En matière d'environnement

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ;
- Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau ;
- Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respec-

tueuses de l'environnement ;

- Assainissement autonome ;
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

### En matière de mise en valeur du paysage

- Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

### En matière de secours et de lutte contre l'incendie

- Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

### En matière de politique de l'habitat et du logement

- Programme local de l'habitat ;
- Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants ;
- Opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements.

### En matière scolaire

- Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2<sup>ème</sup> degré, par convention avec le département ;
- Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2<sup>ème</sup> degré ;
- Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ;
- Projet éducatif global avec l'Éducation nationale.

### En matière de voirie et de transport

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire :
  - Les nouvelles voies de desserte des zones d'activité ;
  - Les voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relient à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie ;
- Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service.

### En matière de services sociaux

- Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;
- Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs ;
- Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ;
- Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
- Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées ;
- Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi ;
- Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

## En matière de développement culturel

- Opérations en faveur des pratiques artistiques;
- Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard;
- Élaboration d'un plan de développement de la lecture;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

## En matière d'équipements et de services sportifs

- Schéma des équipements sportifs intercommunaux;
- Organisation de manifestations sportives intercommunales.

## En matières diverses

- Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage;
- Espaces publics numériques.

# Les réalisations 2007

## Aménagement de l'espace

### Projet de territoire et autres dispositifs contractuels de programmation, de développement et d'aménagement du territoire

#### La marche du pays du Clermontois-Plateau Picard

Depuis le début de l'année 2005, la communauté de communes du Plateau Picard et la communauté de communes du Clermontois se sont associées pour former un pays. L'animation et la conduite du développement du Pays du Clermontois-Plateau Picard sont confiées au syndicat mixte du même nom que les deux communautés ont créé entre elles (Syndicat Mixte du Clermontois-Plateau Picard - SMCPP); elles ont également donné à cet EPCI le soin de réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT, voir plus loin), ainsi que de suivre le « contrat de pays » signé entre les deux communautés, l'État, la Région Picardie et le Département de l'Oise.

Un contrat de pays est avant tout un outil d'aménagement du territoire qui permet de réaliser des opérations structurantes pour le développement local, dans des secteurs

clés tels que l'urbanisme, l'habitat, l'insertion, la culture, les services, le développement économique, etc..

Le Pays dispose d'un *Conseil de développement*, composé de représentants de la société locale autres que des élus; cette assemblée participe activement à la définition et à l'évaluation des projets du contrat de pays.

2007 est la 2<sup>ème</sup> année de réalisation du programme triennal 2006-2008 des opérations reconnues d'intérêt commun aux acteurs du Pays et inscrites dans le contrat.

### Le schéma de cohérence territoriale du pays

Le SMCPP a commencé l'élaboration du SCOT du Pays en 2005, avec l'aide du cabinet PROSCOT. L'année 2006 a été consacrée au diagnostic et de l'état initial de l'environnement, ainsi qu'à



la concertation sur plusieurs scénarios du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du pays (PADD). En 2007, le comité du SMCPP a approuvé le PADD, qui définit les objectifs stratégiques de développement et d'aménagement du territoire, en termes de logement, de transport, d'environnement ou encore de développement économique. La volonté des élus du syndicat mixte est d'achever le document du SCOT avant fin 2009.

### Schéma d'intégration territoriale des éoliennes

Suite à la réalisation de son schéma d'intégration des parcs éoliens qui a permis d'identifier les secteurs favorables à l'implantation d'éoliennes, la communauté de communes, à la demande des communes concernées et en partenariat avec les services de l'État a engagé une réflexion pour constituer certains de ces sites identifiés en Zones de développement Éolien (ZDE). Deux dossiers de ZDE ont été élaborés, une au Nord, la ZDE dite du Champ Feuillant qui concerne les communes de Sains-Morainvillers, Crèvecœur-le-Petit, Welles-Perennes, Ferrières et Royaucourt, une au centre, la ZDE dite du Chemin du bois Hubert qui concerne les communes de Valescourt, Le Plessier-sur-Saint-Just, Angivillers et Lieuvillers.

La notion de ZDE a été introduite par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 afin d'assurer une croissance équilibrée des éoliennes en limitant l'impact paysager. Les ZDE sont proposées au Préfet par les collectivités locales, qui après avis des services de l'État accorde ou non cette zone. Les projets de ZDE doivent prendre en compte entre autre le potentiel éolien de la zone, les possibilités de raccordement aux réseaux électri-



ques, la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Le périmètre de la ZDE doit être précis.

Les dossiers de demande de création de ZDE ont été déposés auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise le 3 août 2007 et sont en cours d'instructions dans les différents services de l'État (DRIRE, DIREN, DDE, SDAP).

## Développement économique

### Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Il n'existe actuellement qu'une zone d'intérêt communautaire, celle d'Argenlieu, dans la commune d'Avrechy.

La communauté a défini en 2005 une première tranche d'aménagement et de commercialisation pour 8 hectares de cette zone (sur un potentiel de 40). En 2007, la communauté poursuit l'acquisition des terrains nécessaires.

L'étude de faisabilité terminée en 2006 souligne qu'une partie des terrains ainsi acquis peut être vendue sans travaux, grâce à la voie de desserte créée par la commune il y a plusieurs an-

nées. Une première vente s'est conclue en 2007, au profit d'une entreprise de création et entretien d'espaces verts. Deux autres projets d'implantation sont en cours. Les premiers travaux d'extension de la desserte en voirie et réseaux sont programmés pour 2008-2009.

### Aide à la création ou reprise de petites entreprises (convention de partenariat avec l'association Oise-Est Initiative)

Avec neuf autres communautés de communes de l'est du département et la communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), le Plateau Picard s'appuie sur l'association *Oise-Est Initiative* pour intervenir en faveur de la création ou reprise de petites entreprises. L'association conseille, accompagne individuellement et aide financièrement les personnes qui souhaitent créer leur propre activité dans des communes du Plateau Picard.

L'aide annuelle de la communauté finance, pour une part le fonctionnement de l'association et, pour une autre part un *fonds d'intervention* constitué entre tous les membres de l'association et destiné, sous conditions, à l'attribution d'avances remboursables (ou prêts d'honneur à taux 0) aux porteurs de projets dont le dossier a été agréé par un *comité territorial* et un *comité d'agrément*.

En ce qui concerne le Plateau Picard, en 2007, 10 entreprises ont été créées ou reprises dans 7 communes, totalisant 90000 euros de prêts d'honneur à taux nul et créant ou pérennisant 29 emplois.



- 29 mai : réunion de concertation 9<sup>ème</sup> programme Bassin-versant de la brèche

- 1er octobre : Commission Géographique Artois Picardie

- 2 octobre : Commission Géographique Seine Normandie

- 11 octobre/5 décembre : réunion pays Clermontois/plateau Picard sur la nouvelle politique sur l'eau du Conseil Régional de Picardie

Formations de l'agent chargé de la ressource en eau et de l'animation du contrat territorial :

- 19 au 29 avril : les conséquences de la nouvelle loi sur l'eau pour les travaux en rivière.

### Bilan volet assainissement non collectif

Depuis le 6 juin 2003, la Communauté de Communes du Plateau Picard est compétente en matière d'assainissement autonome. Cette nouvelle compétence a permis à la Communauté de communes de mettre en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif, le SPANC, au 1<sup>er</sup> avril 2004 et de répondre ainsi aux exigences de la loi sur l'eau de janvier 1992.

Le rôle du SPANC est d'instruire la partie concernant l'assainissement autonome des permis de construire, de contrôler et réceptionner les travaux d'assainissement non collectif neuf avant remblaiement et de contrôler le bon fonctionnement des installations existantes sur demande du particulier ou lors d'une vente de bien immobilier.

- Interventions du technicien en 2007 ; coût : 105 euros/contrôle

- Instruction de 87 permis de construire,

- Instruction de 4 dossiers de réhabilitation,

- 57 visites de conformité sur le

terrain pour des installations neuves,

- 5 visites diagnostic sur le terrain pour des installations existantes

### Budget du Spanc

- Dépenses : 5994 €

- Recettes : 9363 €

### Mise en valeur du paysage

### Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine

Aucune réalisation en 2007.

(Pour mémoire, un Guide de recommandations paysagères du Plateau Picard, consultable par toute personne, à la Communauté de communes et dans toutes les mairies du Plateau Picard, indique les bonnes et les mauvaises pratiques en matière de constructions ou d'aménagements, au regard du respect, de la préservation ou de la restauration du paysage du Plateau Picard et du caractère de ses villages.)

### Secours et lutte contre l'incendie

### Contribution légale aux services d'incendie et de secours

La Communauté de communes ne possède plus aucune compétence opérationnelle en matière de secours et de lutte contre l'incendie, laquelle appartient désormais à un établissement public présent dans chaque département : le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), qui, à terme, deviendra un ser-

vice rattaché au Conseil Général.

Par contre, elle continue à verser la contribution des communes aux dépenses du SDIS, laquelle représente une somme importante dans son budget annuel.

### Politique de l'habitat et du logement

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, pour une durée de 3 ans minimum, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard fait l'objet d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Une OPAH est une action d'aménagement qui vise à améliorer, dans un périmètre donné, les logements anciens privés en coordonnant l'action privée et l'action publique.

L'OPAH associe l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Général de l'Oise, la Région Picardie et la Communauté de Communes du Plateau Picard qui se sont engagés dans le cadre d'une convention de trois ans à mobiliser des moyens (humains et financiers) au service des objectifs de l'OPAH.

La convention précise le périmètre de l'OPAH, le montant des aides successible d'être accordées aux propriétaires privés (occupant ou bailleur), les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'opération.

Les propriétaires qui acceptent de pratiquer un loyer réglementé bénéficient de taux de subventions majorés, jusqu'à 80 % du montant hors taxe des travaux.

La Communauté de Communes

du Plateau Picard a confié au Cal Pact le suivi et animation de cette OPAH. Leur mission consiste à aider gratuitement les propriétaires à définir leur projet et monter leur dossier de demande de subvention.

La rémunération du Cal Pact est fonction des résultats qu'il obtient, elle est évaluée à un montant annuel maximum de 63 135 € TTC, financé à hauteur de 10 558 € par l'État, 12 627 € par le Conseil Général de l'Oise et 15 837 € par la Région Picardie.

### Les enjeux de l'OPAH

L'OPAH du Plateau picard entre dans une stratégie d'actions pour le développement de la politique locale de l'habitat. Compte tenu de cette volonté, elle a pour enjeux de :

- Répondre aux objectifs de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, à savoir :

- Développer l'offre locative privée : accroître le parc locatif à loyer encadré insuffisant face à

la demande (parc locatif privé et communal),

- Remettre sur le marché des logements vacants,

- Poursuivre la mise aux normes des logements anciens, vétustes et inconfortables, éradiquer les logements insalubres,

- Participer à une démarche de développement durable dans l'habitat existant en promouvant les économies d'énergies et en développant l'utilisation des énergies renouvelables.

	Nombre de dossiers	Participation financière de la Communauté de Communes du Plateau Picard
Propriétaires occupants	137	
Propriétaires bailleurs	63	
Logements loyers libres	20	
Logements loyers intermédiaires	35	Abondement de 10 % de la subvention Anah
Logements loyers conventionnés	3	Abondement de 5 % de la subvention Anah
Programme Social Thématique	5	Abondement de 5 % de la subvention Anah
Incitation à la réhabilitation des logements communaux	6	Abondement de 8 % des travaux subventionnés, plafonné à 25 000 € TTC de travaux
Isolation du logement (selon les critères de la RT 1982) avec installation d'une VMC	27	Abondement de 20 % du devis plafonné à 1 300 € de subvention
Installation d'une chaudière à condensation pour mise en place d'un chauffage central au gaz de ville	30	Abondement d'un forfait 300 €.
Installation d'un chauffage utilisant une énergie renouvelable	6	Abondement de 10 % du devis plafonné à 1 000 € de subventions
Installation d'un chauffe-eau solaire	6	Abondement de 20 % du devis plafonné à 1 000 € de subvention

Les objectifs quantitatifs de l'OPAH et aides apportées par la Communauté de Communes du Plateau Picard

	Objectifs	Traités	Âge	Crédits inscrits (3 ans)	Crédits attribués par la CCPP	Âge
Économie d'énergie	57	13	23 %	44 000 €	12 422 €	28 %
Énergie renouvelable	12	3	25 %	13 000 €	3 000 €	23 %
Logements communaux	6	2	33 %	21 000 €	8 391 €	40 %
Loyer intermédiaire	35	10	28 %	56 875 €	21 766 €	38 %
Loyer PST / conventionné	8	5	62 %	28 800 €	19 677 €	68 %
Transformation d'usage	9	1	11 %	18 000 €	3 150 €	17 %
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>34</b>	<b>27 %</b>	<b>181 675 €</b>	<b>68 406 €</b>	<b>38 %</b>

État de consommation de l'enveloppe de subvention par objectif au 31 décembre 2007

- Renforcer l'aide au maintien à domicile en permettant aux personnes retraitées et handicapées d'adapter et de sécuriser leur logement,

- Inciter les communes à valoriser leur patrimoine bâti,

Les conditions d'attributions sont définies dans le règlement de l'ANAH et selon le règlement particulier de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

## Affaires scolaires

### Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département

Les départements sont compétents pour les équipements scolaires des collèges d'enseignement du 2ème degré. La Communauté de communes remplace ses communes membres pour la participation légale aux dépenses réalisées par le département de l'Oise pour la rénovation et l'extension des collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à Saint-Just-en-Chaussée (25 % des dépenses d'investissement HT engagées avant le 31 décembre 1999; participation étalée dans le temps, jusqu'en 2014).

### Service d'apprentissage scolaire de la natation

L'objectif de la Communauté de communes consiste à permettre aux élèves des écoles du Plateau Picard de savoir nager en entrant en classe de 6<sup>ème</sup>, la natation étant une épreuve obligatoire du baccalauréat.

Ne disposant pas d'une piscine sur son territoire, la Communauté

utilise, par convention, les piscines de trois communes voisines: la Communauté des Communes Rurales du Beauvaisis (piscine de Bresles), la Communauté des Communes du canton de Montdidier et, depuis l'année scolaire 2005-2006, la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées.

Ce service du Plateau Picard, qui existe depuis 1991, s'adresse aux élèves des niveaux Maternelle grande section, CP, CE<sub>1</sub>, CE<sub>2</sub>, CM<sub>1</sub> et CM<sub>2</sub> des 52 communes membres. La Communauté assure le transport en car et achète les plages horaires de piscine. Le département de l'Oise participe aux frais de transport (environ 35 %).

### Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges

La Communauté de Communes est propriétaire des gymnases, salles de judo et de danse et terrains sportifs attenants aux collèges Madeleine Blin (Maignelay-Montigny) et Louise Michel (Saint-Just-en-Chaussée) qu'elle a entièrement rénovés en 2004-2005. Les principaux utilisateurs sont les élèves des deux collèges, par convention avec le Conseil général, compétent en matière d'équipement des collèges du second degré. En 2007, les autres utilisateurs étaient les élèves des écoles primaires de Maignelay-Montigny et les bénéficiaires ou membres des associations sportives et des associations ou services organisateurs d'activités pour les jeunes.



## Travaux bâtiments

### Construction des bureaux du service de la petite enfance

Cette Maison de la Petite Enfance est destinée à accueillir les services de la Communauté de Commune en faveur des jeunes enfants et le public concerné.

Les travaux, commencés fin 2006 se sont déroulés au cours de l'année 2007.

Il s'agit d'un bâtiment à ossature bois composé de panneaux préfabriqués en bois traité recouvert d'un clin bois, d'une charpente de type fermette industrialisée recouverte d'un panneau sandwich de 40 mm avec deux auvents extérieurs, menuiseries extérieures alu et bois, chauffage gaz (sol, radiateurs).

Maître d'œuvre: Cabinet d'architecture Simonneaux

Conduite d'opération: DDE de l'Oise

Coût global estimé de l'opération: 932 050 € soit 1 102 000 € TTC, selon le plan de financement ci-après:

- 240 870 €
- Région Picardie (FRDL 2005): 199 000 €
- Département de l'Oise (26 %): 240 870 €



- CAF de l'Oise: 64 900 €

- Fonds propres (20 %): 186 410 €

Coût global réglé fin 2007: 1 000 000 € TTC

### Diagnostic énergétique

La Communauté de Communes du Plateau Picard souhaite réaliser des économies d'énergie dans ses bâtiments.

Cet objectif passe par une évolution des comportements des utilisateurs, une évolution des contrats de fourniture d'énergie ou des contrats d'entretien, et peut aller jusqu'à la réalisation de travaux permettant une modernisation des équipements ou une meilleure adéquation équipements/bâti/utilisateurs.

Afin de réaliser une analyse détaillée de ses différents bâtiments, nous avons engagé un diagnostic énergétique qui doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données des différents sites, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme(s) d'économie d'énergie et nous permettre de décider le cas échéant des investissements appropriés.

- Bureau d'étude retenu: IPH

- Coût: 12 438 € TTC

- Financement ADEME - Région Picardie: 5 200 €

- Fonds propres CCPP: 7 238 €

## Voirie et transports

### Fauchage des dépendances des voies communautaires

Un nouveau contrat a été passé pour les années 2007, 2008 et 2009 avec la société GAEC DES-MEDT de Méry-la-Bataille suite à

une consultation, le contrat précédent étant arrivé à son terme.

Linéaire de fauchage des dépendances des voies d'intérêt communautaires prévu au marché initial: 52,5 km, soit environ 105 kilomètres à faucher; fauchage réalisé en mai et septembre; tarifs révisés tous les ans.

En 2007, les deux coupes prévues au marché ont été complétées par une coupe supplémentaire, la végétation ayant poussé davantage que les années précédentes.

- Coût global de l'opération: 10 010 € TTC

### Délignement des voies communautaires

Un programme de délignement des voies d'intérêt communautaires a été mis en place sur la base d'un contrat passé après consultation avec la société TORREKENS de Lassigny pour les années 2007, 2008 et 2009.

Les voies suivantes ont été traitées en 2007:

- RD 938 - Plainval
- Noroy - Trois-Étôts
- Le Plessier RD 55 - Fournival
- Montgérain - Coivrel
- Royaucourt - Abbémont
- Ferrières - Abbémont
- Maignelay-Montigny - Godenvillers
- Le Plessier-sur-Bulles - Limite CCPP
- Dompierre - Royaucourt RD 929
- Cuignières - RD 570
- Domeliens - Royaucourt RDF 929
- Coût global de l'opération: 20 180 € TTC

### Gravillonnage des voies communales et d'intérêt communautaire

Renouvellement de la convention passée mettant en place un

groupement de commandes pour la Communauté de communes et les communes qui le souhaitaient pour la réalisation des travaux d'enduits et de réparation sur les voies communales et communautaires. La Communauté de Communes du Plateau Picard est le mandataire de ce groupement.

Renouvellement du marché pour la réalisation desdits travaux: le marché à bons de commandes a été attribué à l'entreprise OISE TP de Beauvais pour les années 2007, 2008 et 2009.

Le programme de l'année 2007 a permis la réalisation de travaux d'enduits et de réparations sur différents axes des vingt communes intéressées pour l'entretien d'une surface de 54 500 m<sup>2</sup> soit environ 15,5 km de voies et sur les axes suivants de la Communauté de Communes:

- VC de Cuignières à RD 570
  - VC du Plessier sur Bulles à la limite du Plateau Picard (vers le Quesnel Aubry)
  - VC de Dompierre à Royaucourt
  - VC de Noroy à Trois-Étôts
  - VC de Fournival à Le Plessier
- soit l'entretien d'une surface de 20 000 m<sup>2</sup> représentant une longueur de 5,250 km

Coût global de l'opération enduits et réparations compris les interventions sur les 20 communes: 192 650 € TTC, dont 69 500 € pour la CCPP.

### Perspectives pour 2008

- Aménagement d'une nouvelle voie de desserte sur la ZI Est de Maignelay-Montigny: début des travaux mars 2008

- Aménagement de la voie d'intérêt communautaire reliant la commune de Sains-Morainvillers à la commune de Ferrières (3 185 mètres): début des travaux avril 2008.

## Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service (compétence transférée le 12 mars 2007).

### Aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée

Les abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée sont peu agréables et souffrent gravement d'un manque d'espace qui limite considérablement la capacité de stationnement des véhicules individuels et des cars de transport collectif.

Un avant-projet réalisé en 1999 par la Direction Départemental de l'Équipement prévoyait l'aménagement de parkings supplémentaires et d'une gare routière sur des terrains situés aux abords immédiats du parking existant.

Une réflexion plus globale, engagée fin 2003 avec l'aide de la Semoise, a abouti à des propositions concrètes d'aménagement: création de 162 places de stationnement, d'espaces verts, de sentes pour piétons, d'une aire de stationnement pour 3 bus avec raquette de retournement et ouverture d'un accès vers la Rue Aristide Briand.

Les négociations pour l'acquisition de terrains privés nécessaires à ces aménagements n'ont pas pu aboutir. La poursuite du projet passe désormais par la réalisation d'une enquête publique en vue d'une expropriation. Les délais administratifs prévisibles pour mener à son terme cette procédure laissent prévoir le report des travaux à l'année 2008.

## Services sociaux

### Politique globale en faveur de la petite enfance

La Communauté de communes du Plateau Picard et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (Beauvais) se sont engagées de 2004 - 2008, au travers du 3<sup>ème</sup> contrat enfance à poursuivre et renforcer les services existants au profit des enfants de moins de 6 ans, de leurs parents et des professionnels de l'enfance:

- Deux « relais assistantes maternelles » chargés de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents qui ont des besoins de garde permanente de leurs enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, assistance administrative, etc.);
- Un parc de jouets et de matériel de puériculture (la joujouthèque) et d'un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles;
- Une halte-garderie, pour satisfaire les demandes de garde temporaire des jeunes enfants, en des lieux itinérants (un « bébé-bus » apporte aux salles communales les éléments sanitaires exigés par la réglementation) et en des lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny);
- L'accueil périscolaire et dans les centres de loisirs « maternels » (moins de 6 ans) relevant des communes membres.

### Renforcer les relais d'assistantes maternelles

Les deux relais du territoire ont pour fonction de gérer l'offre et la demande des places d'accueil, de proposer des solutions de garde aux parents qui travaillent,

d'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles, de favoriser l'accès à la formation des assistantes maternelles et aux rencontres entre assistantes maternelles, parents et enfants. Cela passe par l'organisation d'animations: ateliers d'échanges professionnels et de développement d'activités offertes aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles. Est réalisé également chaque trimestre le journal « Fenêtre sur petite enfance », mensuel tiré à 500 exemplaires par la Communauté de communes.

Le service « Petite enfance » travaille en partenariat avec les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI.), qui sont chargés de l'agrément professionnel des assistantes maternelles et organisent des sessions de formation obligatoire. Les relais sont des instances ressources chargées de favoriser l'accès à la formation et notamment de répondre aux difficultés de mode d'accueil pendant les temps de formation et également aux problèmes de transport.

L'espace d'animation et de prêt permet aux assistantes maternelles d'accéder à de la documentation, du matériel de puériculture et des jouets et jeux pédagogiques, divers et variés.

### Augmenter la capacité d'accueil de la halte-garderie

Le principe de fonctionnement de la halte-garderie est la mise à disposition de la Communauté de communes, par les communes d'accueil, d'une salle, moyennant remboursement d'une partie des frais. La Communauté prend en charge l'organisation administrative et fonctionnelle, l'élaboration et la réalisation des projets, la gestion du bébé-bus, ainsi que toutes les autres dépenses de

Lieu de halte-garderie	Jours	Heures d'ouverture	Capacité maximum d'accueil agréée (Capacité de fréquentation)
Maignelay-Montigny	Mardi	9h - 12h	16 (de 16 les matins à 10 les après midis)
	Jeudi	9h - 12h et 14h - 17h	
	Vendredi	14h - 17h	
Saint-Just-en-Chaussée	Mardi	14h - 18h	18 (de 18 les matins à 16 les après-midis)
	Mercredi	9h - 12h et 14h - 17h	
	Jeudi	9h - 12h et 14h - 17h	
Le Plessier-sur-St Just	Mardi	9h - 12h	18 (16)
Ferrières	Mardi	14h - 17h	16 (10)
Lieuville	Mercredi	9h - 12h	18 (10)
Bulles	Mercredi	14h - 17h	16 (10)
Avrechy	Mercredi	14h - 18h	16 (10)
Wavignies	Jeudi	9h - 12h	16 (10)
La Neuville-Roy	Jeudi	14h - 17h	18 (14)
Tricot	Vendredi	9h - 12h	18 (13)
Ravenel	Vendredi	14h - 17h	16 (10)
<b>TOTAL</b>	<b>19 demi-journées de fonctionnement (59 heures d'ouverture)</b>		
	<b>- 217 enfants accueillis en moyenne chaque semaine</b>		

fonctionnement (personnel) et d'investissement (matériel éducatif).

Tous les enfants de moins de 6 ans du périmètre intercommunal, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi que leurs parents et leurs assistantes maternelles peuvent bénéficier, aux mêmes conditions, des services mis en place par la Communauté. Les parents et les professionnels de l'enfance sont assurés de trouver le service approprié à leurs besoins, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduit à leurs activités.

Afin de développer la qualité et la proximité de l'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire et de répondre aux besoins non satisfaits des secteurs non ou insuffisamment pourvus, il est envisagé de passer à 19 demi-journées d'accueil par semaine: extension de deux demi-journées d'accueil supplémentaire sur St Just En Chaussée (avril 2004), ouverture d'une demi-journée sur

### Fréquentation de la halte-garderie en 2007

Lieu de halte-garderie	Origine et nombre total des enfants accueillis			Taux d'occupation
	Commune d'accueil	Autres communes	Total	
Avrechy	6	6	12	36 %
Bulles	11	9	20	59 %
Ferrières	11	21	32	75 %
La Neuville-Roy	20	13	33	80 %
Le Plessier-sur-St Just	12	53	65	81 %
Lieuville	12	12	24	66 %
Maignelay-Montigny	46	59	105	80 %
Ravenel	9	21	30	64 %
Saint-Just-en-Chaussée	92	50	142	71 %
Tricot	16	13	29	77 %
Wavignies	11	13	24	74 %
<b>TOTAL</b>	<b>246</b>	<b>270</b>	<b>516</b>	<b>73 %</b>

Remarques: 101 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte-garderie; ainsi le total de 516 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2007, le nombre d'enfants différents était de 388.

Tricot (octobre 2004) et sur Bulles (janvier 2006), transformation en structure fixe sur Wavignies (janvier 2006); avec le rattachement obligatoire d'un médecin vacataire conformément au décret d'août 2000 (septembre 2004).

### Développer la coordination et renforcer l'équipe du service petite enfance

Il s'agit d'externaliser un demi-poste de coordination et de secrétariat, de créer des postes (2,5 ETP) d'animatrices en contrepartie du personnel mis à disposition par les communes pour la halte-garderie (réalisé en 2004) et de pérenniser les 3 postes en contrat emploi jeune d'animatrices actuellement en poste (2 emplois en 2004 et le 3<sup>ème</sup> en 2007).

### Éléments statistiques sur le fonctionnement du service petite enfance

Fin 2007, il y avait dans le périmètre communautaire :

- 252 assistantes maternelles agréées (dont 20 seulement sans travail);
- 485 enfants accueillis chez celles-ci;
- 388 enfants accueillis dans les haltes-garderies

soit un total de 873 enfants de moins de 6 ans bénéficiant des services.

19 animations organisées et 59 participants (22 assistantes maternelles et 37 enfants)

### Autres actions en faveur de la petite enfance

La politique mise en place par la Communauté de communes avec le concours de la CAF de l'Oise comporte également :

- un soutien financier « fonds de concours » aux services communaux d'accueil des enfants de moins de 6 ans (centres de loisirs

sans hébergements et accueils périscolaires);

- des « actions passerelles » entre les activités de la halte-garderie et celles de la première année de l'école maternelle qui permettent une prise de contact générale ou individualisée des enfants qui vont être scolarisés (77 enfants concernés). Ces actions ne sont pas organisées pour tous les enfants du Plateau Picard, pour des raisons pratiques tenant notamment aux difficultés de transport;

- des sessions de formation continue et des participations à des colloques pour le personnel;

- l'accueil de stagiaires au sein du service (en 2007: 30 stagiaires accueillis et 23 refusés);

- les actions de communication surtout externes (contacts de professionnels et d'élus extérieurs, intervention dans le cadre de la formation « intercommunauté/enfance et jeunesse »);

- un partenariat dynamique tant à l'échelle locale, que territoriale et départementale.

### Autres actions

#### Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes;

Afin d'aider les communes à faire face à la difficulté de recrutement de personnel qualifié pour encadrer les centres de loisirs, la Communauté de Communes a mis en place des modalités d'aide à la formation des animateurs :

- BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur), stage de base et d'approfondissement;
- BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction de directeur);

- AFPS (Attestation de formation aux premiers secours).

En contrepartie des aides, les animateurs s'engagent à encadrer les centres organisés sur le Plateau Picard.

#### BAFA - stage de base

La Communauté de Communes a confié à la Fédération départementale des Familles Rurales, association agréée par la DDJS (Direction départementale de la jeunesse et des sports), l'organisation d'un stage BAFA de base qui s'est déroulé du 22 au 29 avril 2007 au collège de Maignelay-Montigny. 33 stagiaires y ont participé.

La communauté de communes a pris en charge une participation de 200 € maximum par stagiaire, 145 € restant à la charge des stagiaires. En 2007, la participation de la Communauté de Communes a été calculée après évaluation de l'ensemble des aides perçues par les stagiaires. Ainsi, la Communauté de Communes a aidé financièrement 27 stagiaires, 6 autres étant financés par la CAF.

Le coût de l'opération pour la CCPP en 2007 s'est élevé à 4750 €.

- Origine des 33 stagiaires :

Cernoy (1), Cuignières (1), Domfront (1), Godenvillers (1), Léglantiers (2), Le Plessier-sur-Saint-Just (2), Lieuvillers (1), Le Mesnil-sur-Bulles (1), Moyenneville (2), Nourard-le-Franc (2), Ravenel (1), Saint-Just-en-Chaussée (7), Wavignies (2) Welles-Perennes (1).

- Âge des participants :

- 17 ans : 13
- 18 ans : 5
- 20 ans : 1
- 21 ans : 2
- 22 ans : 1
- 26 ans : 1
- 27 ans : 1
- 30 ans : 1

#### BAFA - stage d'approfondissement

La Communauté de Communes a décidé d'apporter une aide de 300 € aux habitants du Plateau Picard, en leur permettant de choisir leur organisme de formation. En contrepartie, le stagiaire s'engage à travailler dans un des centres de loisirs ou de vacances sur le Plateau Picard pour une durée de 14 jours. Une convention est signée avec le stagiaire définissant les modalités de versement.

En 2007, 10 conventions ont été établies.

#### BAFD - stage de base et d'approfondissement

Bien que cette aide soit mise en place depuis plus de 4 ans, peu de personnes la sollicitent. En 2007, 2 personnes ont sollicité l'aide de la Communauté de communes.

#### Formation aux premiers secours

Deux sessions ont été organisées au siège de la Communauté de Communes les 20 et 22 juin 2007. Les formations, encadrées par l'adjutant Branquart du centre de secours de Saint-Just-en-Chaussée ont accueilli 19 stagiaires. Une participation de 10 € a été demandée à chaque participant. Le coût de l'opération pour la CCPP s'est élevé à 680 €.

#### Gestion d'un service à caractère social de livraison de repas à domicile

Les communes ont confié à la Communauté de communes, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, la compétence « Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ». Ce service a été créé à l'initiative du SEP Plateau Picard, en 1987.

	Nb d'usagers 2006	Nb d'usagers 2007	Nb de repas hebdomadaires 2007
Saint-Just-en-Chaussée	47	49	230
Maignelay-Montigny	4	4	15
Tricot	8	7	36
La Neuville-Roy	6	6	36
Bulles	5	5	31
Avrechy	2	2	9
Catillon-Fumechon	1	0	1
Moyenneville	1	1	2
Wavignies	2	3	13
Fournival	1	1	7
Le Plessier sur St Just	1	1	7
Méry-la-Bataille	4	4	14
Ravenel	4	4	23

L'objectif du service est d'apporter quotidiennement pour un prix raisonnable un repas complet et un potage à des personnes âgées de 60 ans et plus qui le demandent, ainsi qu'à des personnes ayant des difficultés momentanées ou définitives pour confectionner leurs repas.

Bien plus qu'un simple service de distribution de repas, le service de livraison de repas à domicile du Plateau Picard est un des maillons du maintien à domicile des personnes âgées. Il a donc également une mission d'écoute, de présence, d'aide et parfois de secours auprès des usagers.

#### Nombre de repas livrés

Le nombre de repas livrés est en augmentation constante depuis

	Total	moy. semaine	moy. jour
2001	27228	523	75
2002	28792	518	79
2003	29660	570	81
2004	30700	590	84
2005	30600	589	84
2006	29178	561	80
2007	31247	602	86

la création du service.

La relance du nombre hebdomadaire de repas livrés constaté à partir de la fin de l'année 2006, suite à un travail important sur la qualité et la diversité des repas, s'est confirmée et amplifiée au cours de cette année 2007. La campagne de communication (distribution toutes boîtes de la plaquette du service), les articles de presse autour de l'animation des 20 ans du service et la mise en place de « l'opération découverte du service » ont également largement contribué à cette réussite.

#### Communes livrées

38 communes ont été desservies par le service au cours de l'année 2007, soit 6 de plus qu'en 2006.

Toutefois, certaines communes de taille importante n'ont pas (Lieuvillers) ou peu d'usagers (Maignelay-Montigny) du service. Une communication ciblée sur ces communes semble utile.

Ces 13 communes de plus de 500 habitants représentent 70 % des repas livrés.

## Les usagers

En 2007, 116 foyers en moyenne font appel au moins une fois par semaine au service de livraison de repas (114 en 2006), avec un « pic » à 123 foyers. Les couples sont minoritaires (environ 16).

Aucun usager de moins de 60 ans n'a bénéficié du service pour raisons médicales ou sociales.

En 2007, 32 foyers ont quitté le service soit pour entrer dans une maison de retraite (7), soit pour cause de décès (7).

Il est à noter que les nouveaux usagers ont une fréquence d'utilisation du service supérieure aux « anciens ».

La moyenne d'âges des usagers du service est de 81 ans. Près de 80 % des usagers ont plus de 75 ans.

## Organisation du service

### Fournisseur

Les repas sont fournis par la société Apétito depuis le renouvellement du marché en 2006 et pour une durée de 3 ans.

### Mesures mises en place au cours de l'année 2007

- Chaque jour le choix entre 2 plats et 2 accompagnements.
- 4 repas à thème ont été proposés au cours de l'année
- réorganisation des tournées avec la mise en place d'une troisième tournée. Cette modification permet d'améliorer le service en terminant les livraisons plus tôt (en moyenne 30 mn), d'alléger la tournée et donc de permettre aux agents de passer plus de temps avec certaines personnes, de limiter les consommations de carburants.
- Opération découverte du service (en lien avec notre prestataire): le 1<sup>er</sup> repas est offert (non factu-

ré par notre prestataire et par la CCEP). Début le mois de juin (dé-marrage) 20 personnes ont testé le service et 14 sont devenus et restent usagers.

- Animation pour les 20 ans du service: satisfaction auprès des usagers présents (32) et des extérieurs.

### Développement du service: service offert et nombre de repas livrés

- Élaboration de fiches techniques micro-ondes pour une meilleure qualité de remise en température des plats (avec le prestataire),
- Communication plus importante pour « attirer » de nouveaux usagers en particulier sur des communes non desservies,
- Réflexion sur l'acceptation des Cesu ou autres titres,
- Questionnaire de satisfaction en vue du renouvellement du marché,
- Récupération des plateaux et barquettes vides pour réduire les quantités de déchets,

### Professionnalisation du service

- Reconnaissance de la qualité de notre service (par exemple par un label ou un référencement),

## Autres services aux personnes âgées

### Action de prévention « Bien Vieillir »

Depuis fin 2006, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, s'est engagée dans une démarche de prévention auprès des seniors, au travers notamment d'ateliers. 4 cycles d'ateliers « Bien Vieillir » ont ainsi été animés et mis en place conjointement avec la MSA entre septembre 2006 et mai 2007.

## Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi

Cette compétence doit être considérée en lien avec l'activité économique du territoire, notamment en terme d'emplois, de sorte que les actions d'insertion mènent autant que possible les personnes en « parcours d'insertion » vers des formations adaptées aux besoins des entreprises et vers des embauches.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Communauté de communes est partenaire de plusieurs associations spécialisées dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant de grandes difficultés d'emploi et des problèmes de comportement ou de vie quotidienne.

### Plateau Picard et Clermontois Insertion

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi) mis en place par le Plateau Picard en 1995 a été étendu au Clermontois en 1999, dans le cadre du partenariat instauré avec le Pays entre les deux communautés de communes.

La réalisation du plan était confiée à une association, *Plateau Picard et Clermontois Insertion*, créée spécialement à cet effet en 1995

Depuis sa première année de fonctionnement effectif en 1996 et jusqu'à fin 2007, le PLIE comptabilise 1428 bénéficiaires engagés dans un parcours, dont 609 ont réussi une « sortie positive » au sens du plan (obtention d'un contrat de travail ou entrée dans un cycle de formation qualifiant).

L'année 2007 était une année de transition pour la préparation d'un 3<sup>ème</sup> protocole d'accord de 5 ans entre l'État, la Région Picardie, le Département de l'Oise et les deux Communautés de communes, mais par suite de difficultés financières dues à la perte d'une grande partie des subventions européennes (Fonds Social Européen), les membres de l'association ont décidé sa dissolution à partir du 31 décembre 2007.

### La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

Cette association a pour vocation d'accueillir, informer et orienter les jeunes et les adultes en difficultés, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle les aide à rechercher et à mettre en œuvre de manière suivie des moyens pour accéder à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux loisirs. Elle doit contribuer également à la coordination des interventions des institutions et organismes locaux concernés par l'insertion des personnes en difficultés (élus locaux, administrations, agents économiques, associations). À ce titre, elle est l'un des opérateurs du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi).

Son territoire d'intervention couvre 5 cantons (Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny, Breteuil, Froissy et Crèvecœur-le-Grand).

En 2007, la Mission Locale a suivi 1096 personnes et a reçu 517 nouveaux inscrits dont 78 % étaient âgés de 16 à 25 ans. À titre d'exemples, on peut citer quatre services spécifiques de la Mission: la location de mobylettes aux personnes sans moyen de déplacement et engagées dans une action d'insertion professionnelle ou de formation (parc de 16 mobylettes: 29 locations, 4196

jours de location en 2007); Trans Rural Service, service de transport en voiture à la demande des personnes bénéficiaires du RMI, du PLIE et du contrat d'insertion dans la vie sociale (jeunes-CIVIS); Prim'Appart, proposant la location temporaire d'un studio (10 possibilités sur le territoire) aux personnes en difficulté sociale lourde et en parcours d'insertion, avec un accompagnement personnalisé. En 2007, la Mission a créé une « auto-école sociale » au profit des personnes en grande précarité, adressées par les professionnels de l'insertion.

Une convention d'objectifs et de financement lie la Mission Locale et la Communauté de communes du Plateau picard.

En 2005, la Communauté de Communes avait décidé d'aider financièrement la Mission Locale pour l'aménagement de ses nouveaux locaux. Après plusieurs mois de retard, cette opération, destinée à améliorer la qualité d'accueil des usagers, a été achevée le 21 mai 2007.

### Les Jardins du Plateau Picard

L'association Les Jardins du Plateau Picard a été créée pour remettre en activité des personnes en grande difficulté tout en mettant en place un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Elle s'intègre dans un maillage de structures et de dispositifs existants sur le territoire. Le support de cette remise en activité est une exploitation maraîchère de 16.5 hectares en culture biologique implantée sur le territoire des communes d'Airion et Avrechy. Elle emploie des bénéficiaires du PLIE, du RMI, des demandeurs d'emploi longue durée et des jeunes sous contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Elle est financée en partie par des subven-

tions des collectivités locales et territoriales, notamment par la Communauté de communes, par l'État et en partie par les 680 adhérents qui reçoivent, moyennant une cotisation annuelle, un panier de légumes hebdomadaire dont la composition varie au fil des saisons, sur les 100 points de dépôts-livraison ouverts sur l'Oise.

Les Jardins du Plateau Picard sont conventionnés pour 38 postes mais leur fonctionnement en entrée et sortie permanente permet d'accueillir un nombre supérieur de personnes.

En 2007, 96 personnes ont été salariées (dont 1/3 de femmes):

- 24 avaient - de 25 ans
- 50 avaient entre 26 et 45 ans
- 22 avaient entre 46 et 59 ans.

Sous réserve d'être éligible aux Contrats d'avenir ou d'accompagnement dans l'emploi et de résider sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard ou du Clermontois, toute personne candidate est susceptible d'intégrer le chantier d'insertion; aucune sélection relative aux compétences du candidat n'est effectuée.

Les Jardins du Plateau Picard sont un lieu de remise en activité performant au sein duquel les salariés en insertion (re)découvrent l'entreprise, ses contraintes de production, la hiérarchie et la vie en groupe.

Les salariés en insertion sont en permanence encadrés dans les tâches de production par les encadrants techniques sur l'exploitation et accompagnés au quotidien par l'encadrant socioprofessionnel dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours d'insertion. En complément de cet accompagnement, les Jardins font appel à une psychologue pour leur apporter un soutien psycho-

logique et les aider dans l'évolution de leur vie. De plus, les salariés participent chaque semaine à une formation complémentaire obligatoire sur le site des Jardins dans une salle équipée multimédia où chacun dispose notamment d'un poste informatique.

Un ramassage collectif des salariés est assuré par les Jardins du Plateau Picard, dans un souci d'égalité. Ainsi, quel que soit le lieu d'habitation sur notre territoire, toute personne exclue du monde du travail peut avoir accès aux Jardins.

L'objectif visé est le retour à l'emploi ou l'entrée en formation.

En 2007, sur les 96 salariés accueillis, 66 salariés ont quitté les Jardins: 30 ont retrouvé un emploi ou sont entrés en formation, soit un % de sortie positive de:

- 31 % sur les 96 salariés accueillis
- 79 % sur les 38 postes ouverts

### La Recyclerie du Plateau Picard

L'association *La Recyclerie du Plateau Picard* a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour buts de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nouvelles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes privées d'emploi.

Le partenariat institué entre La Recyclerie et la Communauté de communes repose sur leur objectif commun d'insertion sociale et professionnelle: en tant qu'opérateur d'insertion conventionné dans le cadre du PLIE, l'association offre en effet une étape à des publics engagés dans un parcours d'insertion et intéressés par des métiers manuels comme la petite mécanique, l'électroménager et l'ameublement.

En 2007, La Recyclerie a accueilli 60 personnes en insertion sur des contrats aidés (financés partiellement par l'État et le Conseil Général), soit 37 bénéficiaires des minima sociaux, 6 demandeurs d'emploi de longue durée et 17 jeunes suivis par la Mission Locale.

La Recyclerie dispose à Saint-Just-en-Chaussée d'un magasin de vente des objets qu'elle a remis en état.

## Développement culturel

L'action culturelle de la Communauté de Communes du Plateau Picard s'articule autour de 4 compétences:

- Opérations en faveur des pratiques artistiques;
- Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard;
- Élaboration d'un plan de développement de la lecture;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

### Opérations en faveur des pratiques artistiques

#### Le cinéma

Plusieurs opérations permettent l'accès au cinéma Jeanne Moreau à Saint-Just-en-Chaussée pour les jeunes de - de 20 ans: « Ciné été jeunes » (Centres de Loisirs et - de 20 ans du Plateau Picard), « Noël en Plateau Picard » (classes du Plateau Picard) et nouveauté en 2008 « Ciné Jeunes » (Centres de Loisirs et - de 20 ans du Plateau Picard).

- Noël en Plateau Picard 2007: la CCPP prend en charge le coût du transport: 53 transports en car, soit 2330 enfants concernés

- Ciné Jeunes (avril 2008): 372 entrées

- Ciné Été Jeunes 2008: prévu du 7 juillet au 5 août 2008

Ces opérations, menées conjointement avec le Cinéma Jeanne Moreau recueillent un véritable succès auprès du public et des partenaires (CLSH et classes), et permettent à de nombreux jeunes du Plateau Picard d'accéder au cinéma plus facilement.

### Ateliers musicaux

Créés en 1999, les ateliers musicaux permettent aux enfants de 5-12 ans du Plateau Picard de découvrir la musique par une pratique ludique. Dans un objectif d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes a fait le choix de la proximité en créant plusieurs ateliers musicaux répartis sur le Plateau Picard.

Elle a confié par convention au Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard et à l'ADEIV (Atelier d'Études Instrumentales et Vocales) la mise en place d'ateliers d'éveil musical hors du temps scolaire.

Il existe trois types d'ateliers musicaux: les ateliers d'éveil musical pour les enfants âgés de 5 à 7 ans, depuis 1999, et ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les jeunes âgés de 7 à 12 ans, depuis l'année 2001 et les ateliers de chorale d'enfants et d'adolescents depuis 2005.

Les structures sont rémunérées 1000 € par atelier.

Une centaine d'enfants participent à ces ateliers chaque année.

### Chœur du plateau Picard

La Communauté de Communes a retenu en partenariat avec les écoles de musique la pratique vocale comme axe fort des prati-



ques artistiques.

La Communauté a signé dans cet objectif une convention avec Musique et danse en Picardie-AS-SECARM. Cette convention est annuelle et évaluée chaque année.

En 2007-2008, le Chœur du Plateau Picard s'est produit dans le cadre du festival « Autour de la Voix » à Saint-Martin-aux-Bois. Il a pu y présenter des extraits de la création originale commandée pour l'occasion. Ce projet a été l'occasion pour les chorales d'enfants, le Chœur et les orchestres des écoles de Musique de travailler ensemble.

Environ 35 choristes constituent le Chœur du Plateau Picard.

### Les stages théâtre

Ces stages sont proposés dans la continuité de la programmation théâtrale avec la Comédie de Picardie. Ils sont proposés à différents publics (sensibilisés ou non) de s'initier théâtre ou de travailler.

- 2 stages jeune public pendant les vacances scolaires: 23 participants
- 1 stage avec les Association d'Insertion: 5 personnes
- 1 stage proposé au groupe théâtre de Maignelay-Montigny (Ouisa)
- 1 stage proposé à l'association « L'art du Hasard »

Grâce à son réseau d'intervenants et d'acteurs, la Comédie de Picardie peut s'adapter à toutes nos demandes.

### Animation du réseau bibliothèques

#### Printemps des poètes

Manifestation organisée en étroite collaboration entre la Communauté de Communes et les bibliothèques du territoire, elle permet de faire participer, autour de la poésie, les habitants du Plateau Picard et le milieu scolaire. Le thème retenu en 2007 était « L'éloge de l'autre ».

#### Bilan de l'action

- 8 lectures de poésies dans les classes et bibliothèques par l'association « Histoire de Dire »
- 480 enfants participants
- 2 représentations du « Voyage de Mei-Jin pour les scolaires »
- 1 spectacle tout public par la Cie Rime en scène, autour de l'éloge de l'autre: 60 spectateurs.

### Les formations

La Communauté de Communes propose chaque année une formation spécifique aux bibliothécaires et bénévoles des points de lecture du Plateau Picard. Cette formation a été assurée par la Cie de l'Arcade sur la « lecture à voix haute ».

### Lire en fête

- Aboutissement du travail des bibliothécaires.
- Présentation du travail accompli en formation autour de la lecture à « Voix Haute ».
- Une lecture professionnelle par la Cie de l'Arcade
- 30 spectateurs

## Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale

### Programmation théâtrale

En partenariat avec la Comédie de Picardie:

- 4 spectacles: 12 représentations dans 11 communes du Plateau Picard
- 790 spectateurs

Depuis plus de 15 ans, la Comédie de Picardie amène une proposition artistique de qualité sur le Plateau Picard.

### Festival Jazz du Plateau Picard 1<sup>ère</sup> édition du 29 octobre au 3 novembre 2007

- 5 concerts répartis sur 5 communes du Plateau Picard
  - Une conférence
  - 900 spectateurs
  - 1 atelier d'improvisation suivi par 10 musiciens
  - Des rencontres avec les classes du Collège Louise Michel et du Lycée Agricole d'Airion
- Cette première édition du festival Jazz a été un véritable succès. Quelques points à améliorer: ouvrir davantage les rencontres avec les classes, donner une suite à l'atelier d'improvisation.

## 6<sup>ème</sup> édition du festival « Autour de la Voix » du 7 au 12 mai 2008

- 7 concerts
- 890 spectateurs au total
- 5 Communes d'accueil: Lieuvillers, Avrechy, Wavignies, Saint-Martin-aux-Bois, Maignelay-Montigny

Les concerts n'ont pas connu une fréquentation homogène. Il faut probablement réfléchir à la formulation des intitulés de chacun des concerts et proposer une présentation des groupes et artistes sur les supports de communication. Premier échange véritable avec le Clermontois: succès.

## Les Lundis des Découvertes

Concerts/spectacles de groupes ou artistes picards, proposés par Musique et danse en Picardie AS-SECARM avec le concours de la SACEM, de l'Union Européenne, de l'ADEIV et de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

- 4 concerts/spectacles ont été organisés
- 4 communes concernées: Moyenneville, Ravenel, Maignelay-Montigny, Saint-Just-en-Chaussée
- 250 spectateurs

Cette programmation permet de contraster avec le style plus classique des Rencontres Musicales, en proposant des musiques plus actuelles ou encore de la Danse.

## Soirées Nouvelles Illustrées

Proposées par l'association « T'as beau dire »: 4 conteuses et un illustrateur s'associent le temps d'une soirée. À mesure que la nouvelle nous est contée, l'illustration de celle-ci apparaît sous nos yeux.

- 3 soirées ont été organisées

- 80 spectateurs

Cette nouvelle formule est encore mal connue du public malgré des affiches spécifiques.

## Cirqu'itinérant avec la Batoude

Proposé par la Batoude (école de Cirque de Beauvais), ce projet mêle programmation et action culturelle autour de la découverte des arts du cirque:

- une représentation scolaire: 100 enfants,
- une représentation tout public: 100 spectateurs
- une rencontre avec les classes

## Autres actions ou opérations en matières diverses

### Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage

La Communauté de Communes est compétente depuis le 24 juin 2004 pour la « Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage ».

La Communauté de communes du Plateau picard aménagera sur son territoire, conformément aux prescriptions du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de l'Oise, une aire d'accueil de 20 places.

Les études préalables à la réalisation de l'aire d'accueil débiteront au cours du 1er semestre 2008.

## Les moyens

### Le personnel

#### Emplois à temps complet

Grades	Autorisés	Pourvus
Directeur général des services	1	1
Attaché	2	0
Rédacteur	2	2
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Ingénieur	1	1
Technicien supérieur chef	1	1
Technicien supérieur Principal	1	1
Technicien supérieur	3	3
Agent de maîtrise qualifié	1	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	7	7
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	6	6
Psychologue territorial	1	1
Éducateur de jeunes enfants	6	6
Animateur territorial	2	1
Nombre d'emplois à temps complet	38	35

#### Emplois à temps non-complet

Grades	Autorisés	Pourvus
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (28,5 h/s)	1	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (29,5 h/s)	1	1
Adjoint d'animation (25 h/s)	1	1
Adjoint technique (25 h/s)	1	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe (23 h/s)	1	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe (24 h/s)	3	3
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe (20 h/s)	1	1
Nombre d'emplois à temps non complet	9	9

- Total des emplois autorisés: 47
- Total des emplois pourvus: 44

### Les moyens financiers

#### Année 2007

- Dépenses réelles de fonctionnement: 6 894 513,61 €
- Recettes réelles de fonctionnement: 8 212 002,06 €
- Dépenses réelles d'investissement: 1 866 957,96 €
- Recettes réelles d'investissement: 579 756,34 €

## Les moyens techniques

### Informatique

Les moyens informatiques de la Communauté de Communes du Plateau Picard sont constitués de 2 serveurs se trouvant dans le bâtiment des services administratifs et qui constituent le cœur du domaine (hébergement d'applications, de bases de données, des données des utilisateurs, de la messagerie électronique).

Les Services Administratifs disposent de 11 postes informatiques reliés au réseau (5 ordinateurs portables, 5 Postes de travail et 1 station graphique Macintosh), d'un copieur couleur A3 accessible par le réseau informatique, de 4 imprimantes lasers monochrome.

Deux des postes informatiques ont été renouvelés en l'année 2007.

Pour leur part, les Services Techniques disposent de 9 postes informatiques reliés au réseau (2 ordinateurs portables et 7 postes de travail), d'un photocopieur A3 noir et blanc et de 2 imprimantes lasers monochromes.

À cela il faut ajouter les 2 postes de travail des déchetteries de Maignelay-Montigny et de Saint-Just-en-Chaussée qui disposent chacun d'une imprimante laser monochrome et d'une imprimante spécifique pour éditer les tickets de pesée.

Le Service de la Petite Enfance possède 12 postes informatiques (10 postes de travail et 2 ordinateurs portables), un photocopieur A3 noir et blanc, 4 imprimantes laser monochrome et une imprimante couleur à jet d'encre.

La gestion et la maintenance de l'ensemble du parc informatique sont assurées en interne par le

technicien d'exploitation informatique; les prestataires de services informatiques ne sont sollicités qu'en dernier recours.

## Patrimoine bâti

Désignation/Utilisation	Localisation	Statut	Surface
<b>Siège de la CCPP</b> <i>Bureaux + locaux techniques</i>	140 rue verte 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de la CCPP	1 300 m <sup>2</sup>
<b>Logement de Gardien</b> <i>Habitation</i>	140 rue verte 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de la CCPP	250 m <sup>2</sup>
<b>Déchetterie de Maignelay-Montigny</b> <i>Bureau + Quai + local Déchets Dangereux des ménages</i>	Route de Coivrel 60420 Maignelay-Montigny	Propriété de la CCPP	330 m <sup>2</sup> quai 16 m <sup>2</sup> local gardien 50 m <sup>2</sup> local déchets dangereux des ménages
<b>Déchetterie de St Just en Chaussée</b> <i>Bureau + Quai + local Déchets Dangereux des ménages</i>	Rue Sarrail 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	550 m <sup>2</sup> quai 17 m <sup>2</sup> local gardien 30 m <sup>2</sup> local déchets dangereux des ménages
<b>Mini-déchetterie de Bulles</b> <i>Chalet de gardiennage</i>	Chemin de Dupille 60130 Bulles	Propriété de la CCPP	20 m <sup>2</sup>
<b>Mini-déchetterie de La Neuville-Roy</b> <i>Chalet de gardiennage</i>	La sucrerie 60190 La Neuville-Roy	Propriété de la CCPP	20 m <sup>2</sup>
<b>Gymnase du collège de Saint-Just-en-Chaussée</b> <i>Grande salles + salle de danse</i>	Rue Claude Debussy 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	1 800 m <sup>2</sup>
<b>Logement du gardien des gymnases</b> <i>Habitation</i>	Rue Claude Debussy 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	130 m <sup>2</sup>
<b>Gymnase du collège de Maignelay-Montigny</b> <i>Grande salle + DOJO</i>	Rue François Mitterrand 60420 Maignelay-Montigny	Propriété de la CCPP	2 600 m <sup>2</sup>
<b>Mission Locale Rurale</b> <i>Bureaux</i>	1 rue Jean Jaurès 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	180 m <sup>2</sup>
<b>Site des Longprès</b> <i>Local à usage industriel</i>	Rue Jean Jaurès 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP Loué à la société AQL Électronique	3 600 m <sup>2</sup>
<b>Recyclerie</b> <i>Bureau + magasin + entrepôt</i>	Rue Sarrail 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	400 m <sup>2</sup>

## Véhicules de la Communauté de Communes du Plateau Picard au 31 12 2007

Type de Véhicule	Marque	Service ou fonction	Date d'acquisition
Tondeuse auto portée	Kubota	Services techniques	Janvier 1985
206	Peugeot	Services techniques	30 sept 1998
Partner fourgon	Peugeot	Gardien des Gymnases et entretien des points d'apport volontaire	12 juillet 2001
Remorque	Bouchez	Services techniques	28 février 2002
206	Peugeot	Services techniques	14 novembre 2002
Partner 5 places	Peugeot	Social Culture et Petite enfance	30 août 2003
Jumpy frigo	Citroën	Service repas à domicile	20 octobre 2003
Jumpy frigo	Citroën	Service repas à domicile	20 octobre 2003
2 compacteurs mobiles	PackMat	Déchetteries de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny	Janvier 2004
206	Peugeot	Service administratif	Janvier 2005
BB bus	Renault	Service Petite Enfance	Janvier 2005
Partner fourgon	Peugeot	Services techniques	Mai 2005
Remorque Nettoyeur haute pression	CMAR	Services techniques	Juin 2005
206	Peugeot	Services techniques	Location 5 ans depuis décembre 2005
Boxer	Peugeot	Services techniques	Juillet 2006
Tracteur tondeuse	Kubota	Services Technique	Mai 2007
Boxer	Peugeot	Service Techniques	Mai 2007

## Les annexes

### Les avis d'attribution de marchés publics

#### Marchés de travaux

##### Marchés de 90 000 à 134 999 euros HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Entretien courant et exécution de revêtements superficiels de la voirie située sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard	29/05/07	Oise T.P.	60006

#### Marchés de services

##### Marchés de 20 000 à 49 999 euros HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Marché de transport collectif			
Lot 1 : Transport collectif des élèves des écoles maternelles et primaires situées sur le périmètre de la collectivité vers les piscines de Bresles, de Montdidier et d'Estrées-Saint-Denis	01/10/07	CABARO	60008
Lot 2 : Transport collectif de personnes dans le cadre de manifestations auxquelles est associée la Communauté de communes du Plateau Picard.	01/10/07	CABARO	60008
Souscription des contrats d'assurance de la Communauté de communes du Plateau Picard			
Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	31/12/07	SMACL	79031
Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes	31/12/07	SMACL	79031
Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes	31/12/07	SMACL	79031
Lot 4 : Assurance protection juridique	31/12/07	SMACL	79031
Lot 5 : Assurance juridique du personnel et des élus	31/12/07	SMACL	79031
Lot 6 : Assurance du personnel	31/12/07	SMACL	79031

## Les délibérations et décisions du Président

Dans la référence, les lettres B, C et D indiquent respectivement une délibération du bureau, du conseil et une décision du Président.

Référence	Libellé
2007.B.01.01	Demande de subvention à l'État au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) pour l'équipement informatique de la Maison de la Petite Enfance et des Services Administratifs.
2007.B.02.01	Programmation des opérations culturelles des mois de mars et avril 2007.
2007.B.02.02	Plafonnement des aides issues du Contrat Enfance en faveur des communes et syndicats de communes pour le fonctionnement des centres de loisirs ou de vacances et des services périscolaires accueillant des enfants de moins de 6 ans.
2007.B.02.03	Travaux de mise en conformité de la clôture du plateau sportif attenant au gymnase de la Communauté de communes à Saint-Just-en-Chaussée : demande de subvention à l'État, au titre des crédits parlementaires.
2007.B.02.04	Objet : Avenant n° 1 au marché de fourniture de conteneurs de collecte des déchets ménagers.
2007.B.02.05	Demande de subvention à l'État, au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR), pour l'achat d'un véhicule et d'une table de travail au service de portage de repas à domicile.
2007.B.03.01	Prix du stage de formation aux premiers secours (obtention de l'AFPS).
2007.B.03.02	Participation du Syndicat Mixte du Pays de Clermontois-Plateau Picard aux frais de fonctionnement des locaux partagés avec la Communauté des communes du Plateau Picard à Saint-Just-en-Chaussée, 202 rue de Paris.
2007.B.03.03	Demande de subvention au Département de l'Oise pour le transport des élèves des écoles élémentaires et pré-élémentaires fréquentant le service d'apprentissage scolaire de la natation (année scolaire 2006-2007).
2007.B.04.01	Vente d'un terrain dans la zone d'activités économiques d'Argenlieu (commune d'Avrechy, 10000 m <sup>2</sup> , section ZE n° 247, 250, 251 et 254).
2007.B.04.02	Acquisition d'un terrain dans la zone d'activités économiques d'Argenlieu (commune d'Avrechy, 5109 m <sup>2</sup> , section ZE n° 237).
2007.B.04.03	Aménagement des abords de la gare de chemin de fer de Saint-Just-en-Chaussée : acquisition des immeubles nécessaires ; demande de déclaration d'utilité publique (annulation de la délibération n° 05B/06/02 du 5 septembre 2005).
2007.B.04.04	Équipement mobilier de La Maison de la Petite Enfance : demandes de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et au Conseil Général de l'Oise
2007.B.04.05	Suivi et animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : modification du plan de financement (délibération n° 06B/06/06 du 18 septembre 2006).
2007.B.04.06	Diagnostic énergétique du patrimoine bâti de la Communauté de communes : demande de subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
2007.B.05.01	Vente d'un immeuble de la Communauté de communes situé 1 rue Jean Jaurès à Saint-Just-en-Chaussée (pavillon et terrain).
2007.B.05.02	Acquisition d'un terrain dans la zone d'activités économiques d'Argenlieu (commune d'Avrechy, 2491 m <sup>2</sup> , section ZE n° 239).

2007.B.05.03	Modification de la délibération n° 07B/02/05 du 12 mars 2007 relative à une demande de subvention à l'État, au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR), pour l'achat d'un véhicule et d'une table de travail au service de portage de repas à domicile
2007.B.05.04	Convention avec la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées pour les transports scolaires au Centre aquatique communautaire sis à Estrées-Saint-Denis.
2007.B.05.05	Admission en non-valeur de deux titres de recettes sur le budget principal (2005-95, 2005-384).
2007.B.05.06	Taux de promotion des fonctionnaires remplissant les conditions d'un avancement de grade.
2007.B.05.07	Organisation du service à temps partiel des agents de la Communauté de communes.
2007.B.05.08	Conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement des agents de la Communauté de communes.
2007.B.05.09	Placement de fonds issus de la vente d'immeubles.
2007.B.06.01	Acquisition de deux terrains dans la zone d'activités économiques d'Argenlieu (commune d'Avrechy, section ZE n° 243 : 2 404 m <sup>2</sup> et ZE n° 205 : 28 578 m <sup>2</sup> ).
2007.B.06.02	Vente d'un terrain dans la zone d'activités économiques d'Argenlieu (commune d'Avrechy, section ZE n° 244 : 355 m <sup>2</sup> )
2007.B.06.03	Demande de subvention au Département de l'Oise pour le transport à la piscine des élèves des écoles primaires et maternelles (service d'apprentissage scolaire de la natation, année scolaire 2007-2008).
2007.B.06.04	Confirmation d'une demande de subvention à la Région Picardie, au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP), pour financer une étude sur l'enseignement musical sur le Plateau Picard.
2007.B.06.05	Modification du plan de financement de l'équipement mobilier de la Maison de la Petite Enfance (subvention du Département de l'Oise) (modification de la délibération n° 07B/04/04 du 28 juin 2007).
2007.B.06.06	Programme annuel d'enduits superficiels des voies communales : demande de subvention au Département de l'Oise pour l'année 2008.
2007.B.06.07	Subvention aux communes et syndicats de communes ayant organisé en 2006 des centres de loisirs ou des services d'accueil périscolaire en faveur des jeunes enfants, ou à ceux qui ont participé à ces services (budget 2007 de la Communauté).
2007.B.06.08	Avenant n° 1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) signée entre la Communauté de communes du Plateau Picard, le Département de l'Oise et l'État.
2007.B.06.09	Demandes de subventions à l'agence Nationale de l'Habitat (ANAH), au Département de l'Oise et à la Région Picardie pour le financement de la mission de suivi et animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), 3ème année
2007.B.06.10	Confirmation d'une demande de subvention à la Région Picardie pour la 2ème période de l'opération « fond énergie » mise en place dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
2007.B.06.11	Demande de subvention à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour financer une opération « foyers témoins ».
2007.B.06.12	Annulation d'un trop-perçu sur l'Indemnité Spécifique de Service versée au titre du régime indemnitaire de Monsieur Philippe LALLEMAND, Technicien Supérieur Chef.
2007.C.01.01	Convention de financement d'une mission de coordination et d'ingénierie culturelle du Pays du Clermontois-Plateau Picard (1ère année, 2007).

2007.C.01.02	Création d'un emploi temporaire d'agent administratif qualifié à temps complet, d'un emploi permanent d'agent des services techniques à temps non complet et d'un emploi permanent d'animateur à temps complet.
2007.C.01.03	Débat d'Orientations Budgétaires 2007
2007.C.02.01	Tarifs des droits d'entrée aux manifestations culturelles et d'inscription aux opérations en faveur des pratiques artistiques.
2007.C.02.02	Comptes administratifs 2006 : budget principal de la Communauté de communes du Plateau Picard : budgets annexes du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et de la Zone d'activités économiques d'Argenlieu ; affectation des résultats 2006.
2007.C.03.01	Avenant n° 2 au protocole d'accord 2002-2006 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'aire de coopération du Plateau Picard et du Clermontois (prolongation d'un an : 2007).
2007.C.03.02	Conventions d'utilisation des piscines de la Communauté de communes du canton de Montdidier, de la Communauté des communes Rurales du Beauvaisis et de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées.
2007.C.03.03	Attribution de subventions au titre de l'exercice 2007 ; amortissement des subventions d'équipement.
2007.C.03.04	Situation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) au 5 avril 2007.
2007.C.03.05	Budgets primitifs pour 2007 : présentation, reprise des résultats 2006, budget principal de la Communauté de communes ; taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la taxe professionnelle (TP) pour 2007 ; budgets annexes du Service Pub
2007.C.04.01	Décision modificative n° 1 du budget principal 2007 : complément de subvention à l'association Plateau Picard et Clermontois Insertion (suivi du PLIE, Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi).
2007.C.04.02	Création d'un emploi temporaire de rédacteur territorial (du 01.06 au 31.08.07)
2007.C.05.01	Exonération de certains locaux industriels ou commerciaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2008.
2007.C.05.02	Proposition d'adhésion à l'association AMORCE (Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement).
2007.C.05.03	Approbation du dispositif contractuel d'aide financière proposé par le SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.
2007.C.06.01	Convention de développement des pratiques musicales et vocales avec l'ASSECARM (Association pour l'Expansion et la Coordination des Actions Régionales Musicales), au titre de l'année 2008.
2007.C.06.02	Opération de formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes (année 2008).
2007.C.06.03	Décision modificative du budget annexe 2007 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).
2007.D.01	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la maison de la petite enfance à Saint-Just-en-Chaussée. Décision d'acceptation de l'acte spécial n° 1 du sous-traitant INTEC proposé par le Cabinet Simonneaux.
2007.D.02	Marché de travaux, lot n° 1 : terrassement, fondations spéciales et gros-œuvre, relatif à la construction de la maison de la petite enfance à Saint-Just-en-Chaussée. Décision d'acceptation de l'acte spécial n° 1 du sous-traitant Pieux Ouest proposé par l





**Plateau Picard**

*Communauté de Communes*